



DOSSIER DE PRESSE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 2025

SÉNAT

NOVEMBRE 2024



**GROUPE
ÉCOLOGISTE
DU SÉNAT**
SOLIDARITÉ & TERRITOIRES



SOMMAIRE

04

Éditorial

05

Un système de santé proche du burn-out

07

Autonomie : "Les Vieux méritent mieux"

08

Non au rabet sur les retraites !

09

Pour un principe empoisonneur - payeur

10

Une fiscalité comportementale pour financer la prévention

11

Pour une réelle transparence du médicament

12

Des cotisations sociales équitables pour financer les besoins de protection sociale

13

Nous avons bien plus d'ambitions pour les politiques familiales que ce gouvernement



ÉDITORIAL

**ANNE
SOUYRIS**



**RAYMONDE
PONCET
MONGE**



En 2024, nous assistons à une navigation à l'aveugle. L'an dernier déjà, le groupe écologiste alertait sur les dangers d'un pilotage irresponsable de la sécurité sociale. Un an et quatre ministres de la santé plus tard, le constat est amer : le budget est insincère, les déficits s'accumulent, et les droits sociaux sont attaqués.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 illustre ces dérives. Il entérine un déficit de 18 milliards d'euros pour 2024, utilisé pour justifier des mesures d'économies anti-sociales. Parmi elles : un flicage accru des prestations, une baisse du remboursement des consultations médicales, ou encore une revalorisation insuffisante des retraites. À cela s'ajoute un budget hospitalier insuffisant, maquillé sous une hausse apparente.

Depuis des décennies, la droite s'emploie à déconstruire l'esprit fondateur de la sécurité sociale de 1945. **Face à ces attaques, le groupe écologiste défend un autre cap.**

Nous proposons de rétablir l'équilibre financier par la justice sociale et écologiste. Il est temps de faire contribuer les revenus du capital : super-profits, retraites-chapeaux, et successions doivent participer à la solidarité. Nous appelons aussi à une fiscalité écologique ambitieuse : taxation des sociétés pétrolières, des pesticides, et incitation renforcée de présence du Nutriscore.

Enfin, une réelle fiscalité comportementale est nécessaire pour protéger la santé publique. Cela inclut une trajectoire fiscale sur le tabac, une réforme de la taxation des alcools, et une régulation plus stricte des jeux d'argent et de hasard.

Le groupe Écologiste - Solidarité et Territoires continuera de défendre, aux côtés de ses alliés du Nouveau Front Populaire, la sécurité sociale, patrimoine commun de celles et ceux qui n'en ont pas. Ensemble, réinventons un modèle social et écologique pour affronter les défis de demain.

UN SYSTÈME DE SANTÉ PROCHE DU BURN-OUT



L'accès aux soins est de plus en plus difficile.

Plus de 11 % de la population vit dans des "déserts médicaux", une hausse de près de 50 % depuis 2016, d'après la Cour des comptes, et près de 11 millions de Français-es vivent à plus d'une demi-heure d'un hôpital.

En 2022, 29 % des Français déclaraient avoir renoncé à des soins pour des raisons financières, soit une hausse de 5 points par rapport à 2019, selon un rapport de la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques).

Le délai moyen pour obtenir un rendez-vous chez un spécialiste est passé de 48 à 61 jours entre 2017 et 2023, d'après un rapport de l'IRDES (Institut de recherche et documentation en économie de la santé).

En 2023, la France comptait environ 88 000 médecins généralistes et 10 % des postes d'infirmiers, 15 % des postes d'aides-soignants, n'étaient pas pourvus dans les hôpitaux publics. Ainsi, en 2022, 43 % des infirmiers envisagent de quitter la profession, notamment en raison de la surcharge de travail et des faibles rémunérations.



Notre système de santé est au bord de l'effondrement.

Le déficit des hôpitaux publics s'est creusé pour atteindre 2,8 milliards d'euros en 2022, un record historique selon la FHF (Fédération hospitalière de France). Les EHPAD eux, sont au bord du gouffre. Une enquête réalisée par la Fédération Hospitalière de France en avril 2024 révèle que près de 85 % des EHPAD ont enregistré un résultat déficitaire pour l'exercice 2023. Par ailleurs, 68 % des EHPAD affirment avoir des difficultés à recruter des aides-soignants d'après la FHF.

Notre dette hospitalière a dépassé les 30 milliards d'euros en 2023, selon la Cour des comptes, rendant de nombreux établissements incapables d'investir pour améliorer l'accueil et la prise en charge des patients. En 2022, 22 millions de passages ont été enregistrés aux urgences, une augmentation de 15 % par rapport à 2017, créant des engorgements massifs, selon la DREES.





AUTONOMIE : “LES VIEUX MÉRITENT MIEUX”

Confronté au vieillissement de notre population et aux besoins de compensation du handicap, **le secteur social et médico-social souffre en France d'un manque structurel et durable de moyens humains et financiers**, et ce PLFSS n'a aucune ambition en la matière. Le constat est clair : la transition démographique n'est pas financée.

Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) connaissent des difficultés financières importantes. Une enquête réalisée par la Fédération Hospitalière de France en avril 2024 révèle que près **de 85 % des EHPAD ont enregistré un résultat déficitaire pour l'exercice 2023**.

Les services domiciliaires, SAAD et SAD, et dans une moindre mesure SSIAD, sont dans une situation financière dramatique encore plus ancienne et ne recrutent plus, ce qui entraîne une baisse d'activité. De nombreux services domiciliaires disparaissent à l'heure où les grands discours sur la nécessité du virage domiciliaire fleurissent... et **pourtant, aucune mesure concernant le secteur domiciliaire hormis une aide à la mobilité n'est présente dans ce PLFSS !**

Alors que le « Segur de la santé » a été étendu à tous les salariés de la branche associative sanitaire, sociale et médico-sociale par un accord des organisations professionnelles du 4 juin 2024, cette promesse de revalorisation salariale (183 euros net par mois) n'est pas appliquée dans les faits et n'avait pas été financée par les administrations centrales. **Il est urgent de financer cette revalorisation, et de l'étendre à la branche domiciliaire.**

Nos propositions résumées :

- **Financer véritablement la revalorisation “Ségur pour tous” de 183€ par mois, dans l'ensemble du secteur** (et l'étendre aux services d'aide et d'accompagnement à domicile et aux services d'autonomie à domicile)
- **Poser la question de la pérennisation de l'expérimentation de la fusion des forfaits « soins » et « dépendance »**. À l'heure où il est nécessaire d'assurer une prise en charge globale et continue, la distinction entre soins et entretien de l'autonomie apparaît artificielle
- **Expérimenter l'utilisation de nouvelles grilles d'évaluation** pour mesurer la perte d'autonomie des personnes âgées au sein des établissements les accueillant
- **Demander une étude définissant les étapes de la création d'une prestation unique de l'autonomie**, faisant converger la Prestation de compensation du handicap et l'Allocation personnalisée d'Autonomie
- **Une grande loi Autonomie** (promise depuis des années)
- **Une contribution exceptionnelle sur les successions** et donations importantes pour financer l'autonomie



NON AU RABOT SUR LES RETRAITES !

Alors que le gouvernement avait en partie justifié la réforme des retraites comme un effort pour ne pas baisser les pensions et appauvrir les retraités, **le PLFSS initial présenté proposait un décalage de janvier à juin de l'indexation des pensions de retraites sur l'inflation, ainsi qu'un rabot de cette revalorisation.**

Mais immédiatement après la transmission du PLFSS au Sénat, Laurent Wauquiez, s'est empressé d'annoncer un revirement : il a négocié avec le gouvernement **une revalorisation dès janvier, mais à hauteur de la moitié de l'inflation !** Enfumage ! **Cette mesure est encore plus pénalisante que celle prévue initialement, puisque les pensions au-dessus du SMIC ne seront revalorisées que de 0,9%, et non de 1,8% en juillet comme dans le projet initial.**

La rapporteure de la branche vieillesse du PLFSS au Sénat a ainsi déposé trois jours plus tard un amendement préparant exactement cette mesure. **La droite ne fait même plus semblant de respecter l'esprit de l'examen des textes budgétaires par les parlementaires !**

Faire la poche aux retraités pour compenser la gestion calamiteuse du budget par les macronistes n'est pourtant pas nécessaire. Loin d'être indolore, cette mesure fera perdre près de 90 euros aux ménages aux pensions les plus modestes. Selon l'OFCE, en moyenne, **les pertes seraient de l'ordre de 300 euros par an pour les retraités ayant un niveau de vie proche du niveau de vie médian entraînant une baisse de 1% du niveau de vie** de ces ménages retraités.

Pourtant, le COR l'a souvent répété : contrairement à ce que déclarait le gouvernement, **le déficit du système des retraites n'est pas dû à la dynamique des dépenses, mais à une baisse des recettes.**

Nos propositions résumées :

- **Revalorisation des pensions en janvier sur l'inflation des 12 derniers mois**, comme prévu avant la présentation de ce PLFSS antisocial
- **Revenir sur l'augmentation sous le quinquennat Macron des compléments de salaires exonérés et non compensés, notamment l'exonération des heures supplémentaires**
- **De mettre fin aux exonérations sur les heures supplémentaires**, un dispositif qui a été vertement critiqué par la Cour des comptes qui juge cette exonération inefficace et coûteuse, puisqu'elle fait perdre plus de 2 milliards par an depuis 2019 directement au système de retraite, soit 10 milliards en cumulés, c'est-à-dire précisément le montant d'économie recherché par le gouvernement lors de la réforme des retraites
- **Abrogation de la réforme des retraites.**
- **Mise en place d'une surtaxation sur les retraites chapeau et les superprofits.**



POUR UN PRINCIPE EMPOISONNEUR - PAYEUR

La fiscalité environnementale, fondée sur la taxation des activités polluantes, pourrait financer la sécurité sociale tout en renforçant la santé environnementale. En ciblant les émissions nocives et les produits toxiques, ces taxes inciteraient à des pratiques durables tout en générant des ressources pour prévenir et traiter les maladies liées à la pollution, comme les troubles respiratoires ou les cancers. **Ce modèle allierait justice écologique et amélioration de la santé publique. C'est à ceux qui nuisent à notre santé d'assumer les coûts.**

Les écologistes appellent plus largement à repenser notre système de protection sociale pour sortir du cloisonnement des politiques de santé, de solidarité et de transition écologique, dans une approche intégrée qui reconnaît l'interdépendance entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes.

Comme l'atteste l'Organisation Mondiale de la Santé, l'augmentation des maladies chroniques est directement liée aux facteurs environnementaux ainsi qu'à nos modes de vie. Les symptômes sont connus : problèmes respiratoires dus à la pollution de l'air (responsable en France d'au moins 40 000 décès prématurés chaque année), affections générées par les perturbateurs endocriniens, troubles et pathologies liées à l'exposition à des pollutions toxiques. **Luttons pour sortir de cette civilisation des toxiques, pour notre santé à toutes et tous.**

Nous proposons :

- **Une taxe sur les compagnies pétrolières**
- **Une augmentation de la taxe sur les pesticides** pour financer la prévention et la recherche sur leurs effets sur notre santé





UNE FISCALITÉ COMPORTEMENTALE POUR FINANCER LA PRÉVENTION

Le Sénat a adopté il y a quelques mois un rapport sur la fiscalité comportementale, qui préconisait l'instauration de taxes comportementales **visant à intervenir en amont sur les causes de cette épidémie d'origine industrielle**, responsable de l'envolée des coûts sociaux et des dépenses de santé qui en résultent, en orientant les recettes de la fiscalité comportementale vers des actions de prévention.

L'alcool, le tabac et le sucre génèrent des coûts sociaux considérables, principalement en raison de leurs impacts sur la santé publique. Ils sont responsables de nombreuses maladies chroniques, cancers, et accidents, entraînant une pression énorme sur les systèmes de santé. **En plus des millions de décès prématurés, ces substances aggravent les inégalités sociales** en accablant les populations vulnérables. Les coûts liés aux soins médicaux et à la prise en charge des maladies liées à l'alcool et au tabac représentent une charge financière importante pour les sociétés.

Sur les jeux d'argent et de hasard, nous proposons d'instaurer une taxe la publicité afin de réguler cette industrie tout en réduisant les risques de dépendance. Cette taxe viserait à limiter la publicité des jeux et à réduire leur attractivité, notamment auprès des jeunes et des populations vulnérables, que les opérateurs visent délibérément. **Les recettes générées par cette taxe seraient utilisées pour financer des actions de prévention des addictions** et pour soutenir des programmes de traitement, contribuant ainsi à un meilleur encadrement des jeux de hasard et à la protection de la santé publique.

Nos propositions résumées :

- **Taxer les produits nuisibles à la santé, tels que le tabac, l'alcool, et les aliments sucrés**
- **Fiscalité sur les publicités pour les produits produisant des dépendances** afin de financer la prévention.





POUR UNE RÉELLE TRANSPARENCE DU MÉDICAMENT

Afin de lutter contre les pénuries, nous avons besoin d'une réelle transparence du médicament.

La transparence dans le domaine des médicaments est essentielle pour garantir une juste utilisation des ressources publiques et une meilleure information des citoyens et citoyennes.

Pour ce faire, nous proposons d'inscrire dans le code de la santé publique l'obligation de rendre publics les financements publics, directs ou indirects, accordés à l'industrie pharmaceutique, ainsi que les exonérations fiscales dont elle bénéficie.

Pour lutter contre les pénuries, la transparence permet également une meilleure visibilité sur les flux de production, les stocks disponibles et les circuits de distribution. En exigeant des industriels une communication claire et exhaustive sur ces éléments, les autorités sanitaires peuvent anticiper les ruptures, orienter les ressources vers les besoins prioritaires et améliorer la gestion des approvisionnements

Nos propositions résumées :

- **Dé plafonner la contribution de l'industrie pharmaceutique à la Sécurité sociale**
- **Forcer les labos à déclarer tous les fonds publics**, directs ou indirects, qu'ils ont reçus
- **Forcer le Comité Economique des Produits de Santé** à rendre ses rapports de l'année précédente avant l'examen des PLFSS
- **Renforcer la prévention des pénuries des médicaments** d'intérêt thérapeutique majeur
- Faire en sorte que l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé **(ANSM) centralise véritablement les informations sur les stocks de médicaments de tous les acteurs**





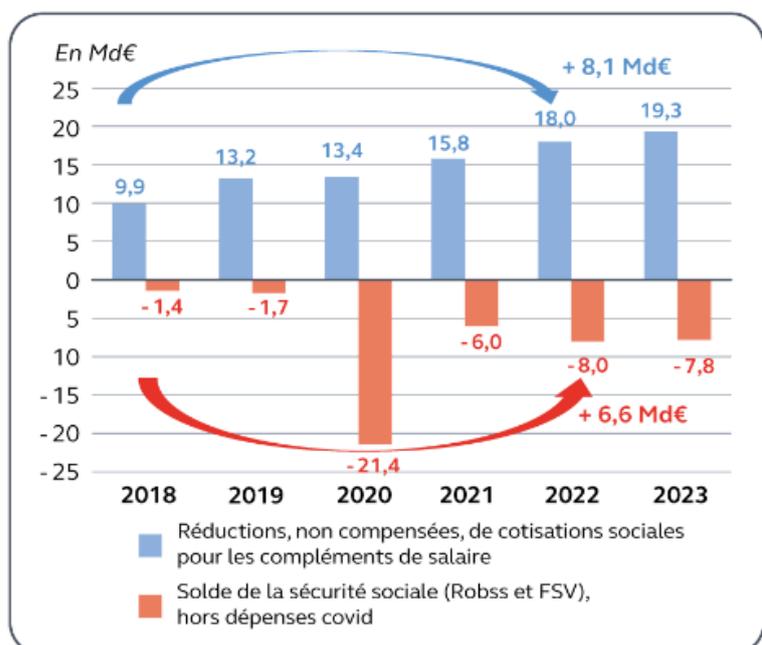
DES COTISATIONS SOCIALES ÉQUITABLES POUR FINANCER LES BESOINS DE PROTECTION SOCIALE

Le financement de la Sécurité sociale repose en grande partie sur les cotisations sociales, mais les multiples exonérations accordées ces dernières années ont creusé un déficit structurel. **Il est urgent de réévaluer ces exonérations et de mettre en place des contributions équitables qui garantissent des recettes stables.** La Sécurité sociale, pilier fondamental du modèle social français, ne peut être fragilisée par des politiques d'économies injustes ; nous prônons une répartition juste de l'effort financier, notamment par des contributions spécifiques des grandes entreprises et des revenus élevés.

Nos propositions résumées :

- **Révision des exonérations de charges et suppression de celles qui creusent le déficit.**
- Compensation systématique de toute nouvelle exonération par la suppression d'une exonération équivalente.
- **Contributions spécifiques des grandes entreprises et hauts revenus pour assurer la stabilité financière de la Sécurité sociale**
- **Mettre fin aux exemptions de cotisations sociales non compensées par l'Etat** : cela suffirait à éliminer le déficit de la Sécu, et mettre fin aux exonérations de cotisations sociales au-dessus de 2 SMIC, lesquelles sont sans effets sur l'emploi ou la compétitivité des entreprises selon le CAE, pour des recettes estimées à près de 8 milliards pour la Sécurité sociale

Graphique : évolutions comparées de la perte de recettes liée aux compléments de salaire et du déficit de la sécurité sociale (hors Covid)



Sources : PLFSS 2024 et extraction de la déclaration sociale nominative par l'Acoss pour la Cour des comptes

En effet, l'augmentation très importante des dispositifs de complément de salaire désocialisés (les primes, qui sont exemptées de cotisations, et/ou exonérées, type la prime partage de la valeur), amène 19,3 milliards de manque à gagner à la sécurité sociale (en 2023). Sur la période 2018-2023, l'augmentation des pertes, évaluées à 8,1 milliards, est supérieure à l'augmentation du déficit de la Sécurité sociale, de 6,6 milliards.

En conclusion : si n'on avait pas exempté les primes de cotisations sociales, la Sécurité sociale n'aurait pas été en déficit ces dernières années.



NOUS AVONS BIEN PLUS D'AMBITION POUR LES POLITIQUES FAMILIALES QUE CE GOUVERNEMENT

Le PLFSS 2025 ne comprend aucune mesure nouvelle pour la Branche Famille. Il répond insuffisamment aux enjeux prioritaires concernant la politique familiale et la petite enfance. En particulier, il n'y a rien concernant les crèches, malgré les scandales récents, à travers notamment les révélations accablantes contenues dans le livre *Les Ogres* de Victor Castanet.

Nos propositions résumées :

- **Une loi sur l'enfance**, les trois premières années de l'enfant devant être enchâssées dans le projet d'éducation que poursuit l'éducation nationale. **La crèche ou tout autre mode d'accueil doit d'abord être pensé du point de vue du développement de l'enfant**, de son autonomie et émancipation et non comme principalement un mode de garde pour permettre aux parents de travailler (comme le sous-entendait le volet Service public de la petite enfance de la loi Plein emploi de 2023).
- **Des réponses à la crise d'attractivité du secteur de la petite enfance** en réévaluant le sens du travail des professionnels. Nous avons besoin d'une politique ambitieuse pour prendre à bras-le-corps la crise du recrutement et de la fidélisation, sans quoi la pénurie de personnel empêchera l'ouverture de berceaux en nombres suffisant et **une qualité d'accueil satisfaisante**.
- Repenser la place du privé lucratif pour les crèches, et son modèle économique. En premier lieu, il faut **réformer la prestation de service unique (PSU) et surtout mettre fin à la tarification horaire**.
- **Le congé parental, plutôt que d'être forfaitaire, devrait garantir un meilleur taux de remplacement de la rémunération.** En effet, nous savons aujourd'hui que seulement 1 % des pères prend un congé parental contre 14 % des mères, ainsi plus de 95 % des personnes qui prennent des congés parentaux sont des femmes ! Il s'agit aussi **d'envisager à terme une nouvelle prolongation du congé paternité qui rencontre une réelle adhésion**.
- **Apporter un soutien financier accru aux familles les plus pauvres** devrait également constituer une priorité. Ce n'est pas acceptable qu'en France, selon l'INSEE (en 2018), 21% des enfants de moins de 18 ans soient pauvres, contre 14,8% de la population globale, et que 2,9 millions d'enfants vivent dans des ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.
- **Nous proposons que la branche famille participe financièrement à la mission de contrôle des établissements d'accueil du jeune enfant** qui est aujourd'hui assurée par les Protections maternelles et infantiles (PMI)



CONTACT PRESSE

François FOUQUELLE

Responsable communication et presse GEST

06.49.06.25.62

f.fouquelle@ecologiste.senat.fr



**GROUPE
ÉCOLOGISTE
DU SÉNAT**
SOLIDARITÉ & TERRITOIRES